

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT N° 2023-1278
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA
RELATIF AU MAINTIEN DE LA PAIX ET DU BON ORDRE**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 18 décembre 2023, le conseil a adopté le règlement N° 2023-1278 concernant le maintien de la paix et du bon ordre.

Le règlement N° 2023-1278 entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024 et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 19^e jour du mois de décembre 2023
et publié le 27 décembre 2023



Angèle Tousignant, greffière